

# PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

## Bendjé: le budget du Conseil départemental désormais connu

IL s'élève, en recettes et en dépenses, à 1 milliard 869 millions 942 mille 204 francs.

René AKONE DZOPE  
Port-Gentil/Gabon

LE Conseil départemental de Bendjé était en session ordinaire vendredi dernier au siège de la collectivité locale. Celle-ci était consacrée à l'examen et à l'adoption de son budget primitif pour l'exercice 2021 qui a été arrêté à la somme de 1 milliard 869 millions 942 mille 204 francs. Soit une légère hausse de 8,37 %. Seule curiosité, 100 millions seulement de ce budget sont consacrés à l'investissement.

Le quorum était largement atteint. 26 conseillers départementaux sur 27 étaient présents.

Ce plafond budgétaire, fixé conjointement par le ministère de l'Intérieur et celui du Budget et des Comptes publics, enregistre une hausse de 144 millions 463 mille 884 francs. Soit 8,37 % par rapport à l'exercice précédent. Selon le président du Conseil départemental de Bendjé (CDB), Dr Louis-Barrys Ogoula-Olingo – ouvrant les travaux en présence de la préfète de Bendjé, Eugénie Marie Caroline – ce budget constitue une étape importante dans la vie de l'institution. "Il s'agit du premier acte de notre mandat pour songer à la réalisation des projets au bénéfice des populations rurales, qui sont à ses yeux la raison d'être de notre conseil départemental", a confié M. Ogoula-Olingo.

Malgré l'étroitesse du budget alloué à l'investissement, le bureau du CDB entend user de son génie pour être à son avantage. Ainsi,



Les conseillers départementaux lors de la session.

il envisage, cette année, de nouer des partenariats avec la Caisse de stabilisation et de péréquation qui s'engage à les appuyer dans la création des plantations café-cacao, et l'Agence gabonaise

de développement du tourisme et l'hôtellerie... en vue de booster ces secteurs, etc.

Au titre des délibérations, 21 sur les 22 soumises ont été adoptées à l'unanimité. Seule celle

autorisant le président du CDB à régulariser les indemnités des congés payés dues aux anciens membres des bureaux du CDB a été rejetée par 24 contre et 2 abstentions.

## Lutte contre le Covid-19: nécessité de rénover les points de lavage des mains des marchés



Les points de lavage des mains dans les marchés doivent être réhabilités.

UTILES pour les commerçants et leur clientèle, ces espaces avaient été sabotés par des vandales.

René AKONE DZOPE  
Port-Gentil/Gabon

L'INSTALLATION, au cours du premier épisode du Covid-19, des points d'eau servant à se laver les mains, avait été saluée. D'autant que l'action, initiée par un opérateur écono-

mique en partenariat avec l'Hôtel de Ville, intégrait, explique-t-on, le registre des moyens de lutte retenus contre la terrible pandémie. À peine mises en service, plusieurs installations avaient reçu la visite nocturne des vandales, qui les avaient désossées. Depuis, ces points d'eau sont inopéra-

tionnels. Avec l'arrivée de la seconde vague du Covid-19, "plus contagieuse que la première", les commerçants réclament leur réhabilitation.

"Nous ne sommes pas tous capables de disposer des gels hydroalcooliques pour désinfecter nos mains, ces robinets nous sont d'une grande importance, y compris nos clients", confie dame Sophie qui déplore, pour le dénoncer, les actes de destruction des biens publics.

Il y en a qui en sont toutefois à se demander où sont passés les vigiles de ces marchés pour que des indéclicats opèrent en toute quiétude. Au sujet des marchés, on apprend que les autorités municipales ont ramené à 15 heures, l'heure de la fermeture des marchés, afin de tenir compte des nouveaux horaires du couvre-feu qui court, en rappel, depuis samedi dernier, entre 18 heures et 5 heures du matin.

Ce réaménagement, explique-t-on, permet aux agents de service de désinfecter les différents sites.

## Commerce: le directeur provincial rencontre les opérateurs économiques



Le gouverneur Paul Ngome Ayong (milieu) et le directeur provincial du commerce échangeant avec les opérateurs économiques.

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

LA salle de réunion du gouvernorat de Port-Gentil vient de servir de cadre à la réunion d'information et de sensibilisation, entre le directeur provincial du Commerce, Wulfran-Gaël Rembendambya, et les commerçants.

Mais peu avant les débats, le gouverneur de province, Paul Ngome-Ayong, a mis à profit cette réunion pour interpeller l'assistance sur le relâchement

remarqué quant à l'observation des mesures barrières. "L'un des axes est la sensibilisation, mais on constate que cette sensibilisation se heurte à deux résistances: la résistance individuelle, et la résistance collective", a dit le gouverneur.

Abordant la question sur les opérations de surveillance des marchés qui devront redémarrer très prochainement, Wulfran-Gaël Rembendambya a rappelé aux opérateurs économiques le respect de la réglementation commerciale, notamment les dispositions de l'arrêté 29 qui institue le cadre juridique institutionnel sur les opérations de surveillance. Le point sur le recensement des commerçants et le recensement des petits commerces n'était pas en reste. Le dernier sujet abordé au cours de cette réunion était axé sur la Zone de libre-échange continentale. Il ressort que depuis le 1er janvier 2021, le Gabon est entré dans l'espace commun communautaire qu'est cette Zone.